

Centre Communal d'Action Sociale d'ITXASSOU
ITSASUKO Laguntza Sozialeko Herriko Zentroa

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 10 octobre 2018
2018ko urriaren 10eko Administrazio Kontseiluko bilkuraren bilduma

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S d'ITXASSOU s'est réuni le **10 octobre 2018 à 19h00** sous la présidence de **M. Roger GAMOY**, Président du C.C.A.S.

2018ko urriaren 10ean, arratseko 7:00tan, Itsasuko L.S.H.Z.ko Administrazio Kontseilua bildu da L.S.H.Z-ko lehendakaria den Roger GAMOY jaunaren lehendakaritzapean.

Présents - *Hor zirenak* : MM./Mmes GAMOY (Président) - MACHICOTE-POEYDESSUS (Vice-Présidente) - BORTHURY - CATELIN-LARRE - DUCASSOU - FORT – HIRIBARNE - INDART – ITURBURUA – LACO - SETOAIN *Jaun Andereak*

Absents excusés – *Barkatuak* : MM. BIDEGARAY - CACHENAUT *Jaunak*

Pouvoir – *Ahalordea* : M. CACHENAUT *Jaunak* à Mme MACHICOTE-POEYDESSUS *Andereari*

Secrétaire de séance / *Idazkaria* : Mme ITURBURUA *Anderea*

1- Désignation du secrétaire de séance
Idazkariaren izendatzea

Le Conseil d'Administration désigne à l'unanimité des présents Mme ITURBURUA en qualité de secrétaire de séance.

2- Approbation du precedent compte-rendu (13/04/2018)
(2018/04/13) Aitzineko bildumaren onspena

Compte-rendu **approuvé à l'unanimité.**

3- Scooter du CCAS : modification des critères d'attribution
LSHZentroko scootera : ematearen irizpideen aldaketa

Par convention en date du 25/03/2010 signée avec la Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque (MLAJPB), le C.C.A.S s'est engagé à mettre à disposition des jeunes suivis par cet organisme, un scooter, afin qu'ils puissent acquérir une autonomie provisoire de mobilité pour leurs trajets professionnels, liés à une formation ou à une recherche d'emploi.

Par délibération du 14/01/2015, le Conseil d'Administration a modifié les clauses de cette convention en fixant le dépôt d'une caution de 50,00 € et en appliquant le tarif de 1,00 € par jour réel d'utilisation.

Confronté à un faible nombre de demandes, le Conseil d'Administration a, dans sa séance du 14/03/2018, arrêté le principe de modification des conditions d'attribution du scooter afin qu'il ne soit pas uniquement réservé aux jeunes suivis par la MLAJPB mais à toute personne dépourvue de moyen de locomotion ou lorsque les transports en commun se révèlent inadaptés à sa situation.

Un groupe de travail s'est donc penché sur la rédaction d'un nouveau contrat de mise à disposition et propose les modifications suivantes :

- Motif de la mise à disposition : ajouter « pour des démarches administratives » (le nom des administrations devra être mentionné) ;
- Trajet : le lieu de destination doit être situé dans un rayon de 30km maximum à partir du lieu de départ ;
- Durée de la mise à disposition : 2 mois renouvelables.

Ces modifications concernent également le contrat destiné au jeune suivi par la MLAJPB ainsi que la convention entre le CCAS et la MLAJPB.

Françoise CATELIN-LARRE propose de rajouter les éléments suivants relatifs aux « devoirs de l'utilisateur(trice) » :

- port de gants certifiés norme CE obligatoire (non fournis) ;
- il est recommandé de porter une tenue vestimentaire adéquate (blouson, pantalons et bottes ou chaussures fermées).

Elle ajoute que le CCAS doit mettre à disposition un gilet jaune de sécurité sous le siège du scooter et vérifier que la plaque d'immatriculation ait les dimensions 21 x 13 cm.

Christine FORT intervient concernant le paiement d'une caution de 50,00 € à la remise du scooter. Elle indique que les jeunes n'ont pas trop d'argent et qu'il ne faudrait pas que cette condition soit un frein à la mise à disposition du scooter. Il pourrait être ajouté la mention : « le chèque ne sera pas encaissé ».

Le Président est d'avis de ne pas le stipuler dans les documents mais de signifier oralement à l'utilisateur(trice) que le chèque sera automatiquement restitué si aucun dommage ou sinistre n'est constaté.

Il est ensuite proposé :

- de pouvoir prolonger la durée de mise à disposition initiale à raison de 2 fois (TOTAL : 6 mois) ;
- d'étendre la mise à disposition à tout public, sans limitation d'âge (sous réserve du respect des conditions mentionnées dans le contrat : attestation d'assurance responsabilité civile, Brevet de Sécurité Routière ou permis de conduire).

Le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du dossier, à l'unanimité :

- **VALIDE les propositions émises ;**
- **DECIDE la rédaction d'un nouveau contrat de mise à disposition du scooter ;**
- **APPROUVE la modification de la convention établie entre le CCAS et la MLAJPB et du contrat destiné à un jeune suivi par la MLAJPB.**

4- Election de domicile : abrogation du règlement intérieur du CCAS

Bizileku ematea : LSHZentroko barne araudiaren indargabetzea

La Vice-Présidente rappelle que le Conseil d'Administration a adopté en 2010 un règlement intérieur de fonctionnement relatif au service portant sur la domiciliation des personnes sans domicile stable. Si ce règlement intérieur a pu par le passé présenter un intérêt, notamment pour l'organisation interne du service dans l'instruction des dossiers, il apparaît qu'il est maintenant obsolète.

Il est également précisé que les règles que le document fixe sont de surcroît désormais inutiles dans la mesure où les textes (articles L. 264-1 et D. 264-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles) ainsi que la doctrine (instruction n°DGCS/SD1B/2016/188 du 10 juin 2016 modifiée, relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable) se suffisent à eux-mêmes.

Il est donc proposé d'abroger ce règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration DÉCIDE, à l'unanimité, d'abroger le règlement de fonctionnement de l'élection de domicile du CCAS d'ITXASSOU.

La Vice-Présidente informe que deux élections de domicile ont été accordées fin septembre à des personnes installées à ITXASSOU et devant travailler à récolter le piment d'Espelette.

Anita DUCASSOU demande pourquoi ces demandes ont été déposées auprès du CCAS d'ITXASSOU.

La Vice-Présidente répond qu'il s'agissait de leur lieu de séjour (camping dans fourgon aménagé).

5- **MDPH : étude d'une demande d'aide financière (commission du Fonds Départemental de Compensation)**

MDPH : diru laguntza galdera baten aztertzea

- **dossier MDPH (commission du Fonds Départemental de Compensation) :**

Objet : aides techniques (fauteuil roulant électrique)

Devis : 25 614,46 €

Détail du plan de financement :

- Prestation de Compensation du Handicap : 8 973,86 €
- Participation Sécurité Sociale : 3 938,01 €
- Participation mutuelle : 9 845,03 €
- Participation de l'ANAH : 0,00 €
- Participation de l'AGEFIPH : 0,00 €
- Participation du Fonds Départemental de Compensation : 0,00 €

Reste à charge de 2 857,56 €

Sollicitation pour 150 €

Pièce annexe présentée : avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu 2018 valant avis d'impôt sur les revenus de l'année 2017.

Il est confirmé à Anita DUCASSOU que le CCAS a déjà répondu favorablement à ce type de demande.

Le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance des éléments du dossier et du revenu fiscal de référence et DÉCIDE, à l'unanimité, d'accorder la demande pour un montant de 150,00 €.

6- **Questions diverses**

Galdera orotarik

- **1. Présentation du bilan des activités de loisirs des vacances de printemps 2018 (pour les enfants de 5 à 15 ans) :**

o **Programmation de 2 journées :**

- **10/04/2018 : atelier intergénérationnel au centre de ressources Arditeya Vieil Assantza de Cambo-les-Bains (customisation/broderie/couture sur machine) - 4 enfants et 3 adultes (atelier de l'après-midi annulé faute d'inscriptions, regroupement des deux tranches d'âge le matin).**
- **16/04/2018 – Activités manuelles (peinture sur bois et céramique sculpture) / Yoga / Hip Hop – 22 enfants répartis en 2 groupes de 11.**

o Encadrement : le 10/04/2018 (1 membre bénévole du CCAS) ; le 16/04/2018 (recrutement de 2 animateurs BAFA).

o Dépenses : 816,65 € / Recettes (règlement familles) : 377,00 € / **A la charge du CCAS : 439,65 €** / A noter que le centre de ressources a assuré le transport avec le véhicule de l'association.

Christine FORT demande s'il y a eu un retour de l'atelier intergénérationnel animé par le Centre de Ressources Arditeya-Vieil Assantza.

Marie-Hélène ITURUBURUA, ayant participé en qualité d'accompagnant, affirme que la matinée

s'était très bien passée. La couturière avait tout le matériel nécessaire et plein d'idées. L'organisation était au point et chaque enfant a confectionné un objet qu'il a ramené avec lui. La seule chose dommageable restait dans le faible nombre d'inscrits.

- **1-1. Présentation du bilan des activités de loisirs des vacances d'été 2018 (pour les enfants de 6 à 15 ans) :**

- o **Programmation de 6 journées regroupant 8 groupes d'enfants** de 5 à 15 ans ;
- o **Aucune annulation de journée** (la journée escalade a été remplacée par une sortie spéléologie pour cause de pluie) ;
- o Total des effectifs sur les 8 activités : **133 (moyenne de 16,62 enfants par activité)** ;
- o **Encadrement** : le CCAS a bénéficié de la mise à disposition, par la commune, de deux employés saisonniers titulaires du BAFA – Recrutement de 3 animateurs BAFA répartis sur 4 journées – 1 membre bénévole du CCAS sur une journée ;
- o **Dépenses** : 5 284,25 € / Recettes (règlement familles) : 2 019,00 € / **Reste à charge : 3 265,25 €**
- o Ventilation des dépenses : prestataires (2 091,00 €), transport (1 826,00 €), encadrement (1 367,25 €).

La Vice-Présidente commente ce bilan et indique que le coût restant à la charge du CCAS est élevé car aucune journée n'a été annulée (pour cause de météo défavorable ou de manque d'inscriptions) et que l'effectif était important.

Anita DUCASSOU rebondit et évoque l'idée de lancer une étude pour la mise en place d'un Accueil de Loisirs de Mineurs (ACM). Elle argumente par le fait que, mises bout à bout, les dépenses engagées par le CCAS et dédiées à la jeunesse commencent à être conséquentes (activités de loisirs, contributions à l'ACM de CAMBO-LES-BAINS, d'ESPELETTE, Uda Leku).

Françoise CATELIN-LARRE pense que la réalisation d'un sondage serait judicieux.

La Vice-Présidente indique que l'on dispose des effectifs des enfants fréquentant ces structures ; ces éléments pouvant déjà servir à une base de travail. Les locaux resteraient à définir.

Anita DUCASSOU affirme que les locaux sont existants (école publique entre autres).

Christine FORT demande si l'équipe enseignante peut s'opposer à l'utilisation des locaux dans le cadre d'un ACM ; elle a pu avoir connaissance que certains enseignants, par ailleurs, s'y sont montrés réticents.

Anita DUCASSOU pense que la genèse du projet pourrait être étudiée avant de parler de gestion (par la CAPB éventuellement).

- **2. L'aide alimentaire sur les sites d'Ustaritz et Cambo-les-Bains - réunion partenariale du 18/06/2018** : deux membres du CCAS ont participé à cette rencontre ; le CCAS a été destinataire du power point résumé ci-dessous :

Portrait du territoire Nive Nivelle :

- o territoire dynamique et attractif ;
- o forte croissance démographique (16% de la population départementale) ;
- o il concentre 12,8% des emplois du département (le taux de chômage de début 2018 est de 7,4% inférieur à la moyenne régionale et nationale) ;
- o la population est relativement moins marquée par la pauvreté (en 2013, 10,9% des habitants sous le seuil de pauvreté contre 14,5 % en France métropolitaine). En 2015, 7,4% des ménages bénéficiaires des minimas sociaux (contre 9% en France métropolitaine).

Pour autant, de nombreuses problématiques (situations de précarité économique) attirent

l'attention :

- o elles concernent les jeunes, les personnes vivant seules et les familles monoparentales (à noter que les deux dernières catégories de personnes sont en forte augmentation) ;
- o les allocataires du RSA en janvier 2018 sont en augmentation de 15,4 % par rapport à 2013 ;
- o 26 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté.

Offre de l'Aide alimentaire diversifiée sur le territoire avec la présence d'associations caritatives distribuant des denrées alimentaires, pour certaines en partenariat avec la Banque Alimentaire, et signataires de la Charte Départementale de l'Aide Alimentaire. Cependant leur implantation est inégale géographiquement.

Denrées collectées :

- o 1000 tonnes en 2017 (61% collectés dans les GMS, baisse des dons des industriels) ;
- o 23% des denrées alimentaires distribués par la Banque Alimentaire revient au territoire Nive Nivelle ;

Charte Départementale de l'Aide Alimentaire :

- o Signée en 2014 entre les grands réseaux d'aide alimentaire et les institutions sociales (Conseil départemental, UDCCAS, MSA, CAF).
- o Objectif : visibilité et coordination de l'aide alimentaire

Après cette présentation, Christine FORT, ayant participé à la rencontre, apporte les précisions suivantes :

- les différents organismes ont présenté leur mode de fonctionnement (localement on trouve la Banque Alimentaire, le Secours Catholique et la Croix Rouge). Le Secours Catholique propose des aides financières jusqu'à 80 € et la Croix Rouge jusqu'à 20 € ;
- le CCAS d'USTARITZ propose des bons de carburant et des bons alimentaires (pour pouvoir se rendre dans les Grandes et Moyennes Surfaces) ;
- le projet d'épicerie solidaire est toujours à l'étude ; un organisme de gestion s'avère nécessaire ;
- l'association d'entraide alimentaire St Sauveur d'USTARITZ (regroupant les territoires d'USTARITZ, LARRESSORE, JATXOU et HALSOU) qui distribue des paniers toutes les semaines manque cruellement de bénévoles pour satisfaire toutes les demandes ;
- les dons des supermarchés couvrent 60% des denrées récoltées par la Banque Alimentaire.

Elle indique avoir soulevé, avec Bernadette BORTHURY, le fait que la Croix Rouge de CAMBOLLES-BAINS (non présente à la réunion) ne distribuait de colis alimentaires que tous les 15 jours. Il serait intéressant de convier cet organisme à une réunion avec le CCAS pour évoquer leur action.

Bernadette BORTHURY indique que la réception des colis alimentaires par la Croix Rouge est subordonnée à la constitution d'un dossier par Mme GERMANO (assistante sociale Département 64) et, du fait de son délai d'instruction, affecte la distribution d'un mois de carence.

Christine FORT indique qu'un répertoire devrait être créé par le Conseil Départemental pour recenser tous les moyens et dispositifs en aide alimentaire, outil qui sera accessible à tous les travailleurs sociaux, les CCAS, les associations....

Anita DUCASSOU demande le nombre de familles d'ITXASSOU recevant des colis alimentaires de la Croix Rouge.

Après recherche dans les précédents comptes rendus, il s'avère que 15 familles sont inscrites soit 60 personnes.

- **3. Communauté d'Agglomération Pays Basque – compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire »** : le 17/12/2017, le Conseil d'Agglomération Pays Basque s'est prononcé favorablement sur la prise de compétence optionnelle « Action

sociale d'intérêt communautaire » à compter du 01/01/2018. Dans le cadre de cette évolution statutaire, de nombreux travaux ont été réalisés (analyse des besoins sociaux par le cabinet d'audit « Compas », rencontre des communes et des pôles territoriaux, mise en débat des différents scénarios, validation des points d'étape, organisation d'un séminaire en juillet 2018 de présentation d'un projet d'action sociale).

Plusieurs documents concernant cette réflexion ont été transmis à Monsieur le Maire. Le lien a été adressé au Conseil d'Administration du CCAS le 24/09/2018. Le vote en Conseil communautaire devrait intervenir le 03 novembre 2018.

La Vice-Présidente indique que parallèlement, la commission thématique « services à la population » dont elle fait partie s'est réunie tous les mois afin de mettre en débat les différents scénarios. Elle a abordé les sujets suivants (organisation CCAS et CIAS, couverture médicale santé, Soins Infirmiers A Domicile SIAD). Certaines compétences seront retenues.

- **4. Haize Hegoa Elkartea** : l'association fait régulièrement part au CCAS de l'activité d'hébergement d'urgence qu'elle exerce auprès des migrants ou réfugiés. Depuis le dernier Conseil d'Administration, 5 courriers sont parvenus, lesquels ont été transmis à ses membres.

Christine FORT demande à Bernadette BORTHURY le nombre de personnes actuellement accueillies. Cette dernière répond qu'aucun migrant n'est en ce moment hébergé sur la commune.

- **5. Collectif Solidarité Migrants – Etorbinekin** : un courrier, dont il est fait lecture, a été adressé le 25/09/2018 à Monsieur le Maire concernant l'urgence de la situation des migrants au Pays Basque.
Le collectif souhaiterait obtenir une rencontre avant le 15 octobre pour une mise en œuvre la plus rapide possible des besoins recensés.

Bernadette BORTHURY indique que la signataire, Hélène DUCARRE, est la Présidente de la CIMADE.

Le Président affirme qu'il s'agit d'un dossier géré par la CAPB.

Bernadette BORTHURY dit que la CAPB est un amalgame de toutes les communes et Christine FORT indique que plusieurs villages ont proposé un accueil. Bernadette BORTHURY confirme par l'exemple de ST ETIENNE DE BAIGORRY et de particuliers un peu partout. Elle ajoute que deux volets sont à considérer, un 1^{er} accueil (immédiat) sur HENDAYE et un second accueil ensuite. Elle souhaite obtenir une copie de ce courrier (la photocopie lui est remise).

Christine FORT demande au Président s'il va recevoir ce collectif.

Le Président répond par la négative et affirme qu'il n'y a pas de logement communal actuellement vacant.

Bernadette BORTHURY estime que ça n'empêche pas l'organisation d'une rencontre même après le 15 octobre.

Le Président répond qu'il proposera une date de rendez-vous.

- **6. Colis de Noël 2018** : le nombre de colis est estimé à 118 (contre 115 en 2017).

La Vice-Présidente indique qu'il est de 19 en établissement (14 femmes, 4 hommes et 1 couple).

La question de la distribution des colis dans les EHPAD est à nouveau abordée.
(Anita DUCASSOU quitte la reunion à 20h15).

Il est décidé :

- de contacter les EHPAD pour leur demander si le résident peut recevoir le colis (en précisant la

- composition) ;
- que dans le cas d'une réponse négative, remplacer les biscuits, les chocolats et la confiture par une eau de cologne / un lait corporel ou un baume pour les mains (pour les femmes) / une crème après-rasage (pour les hommes) - Christine FORT propose un baume pour les pieds ;
 - que si le colis ne peut pas être déposé dans la chambre (dans sa composition actuelle ou modifiée), le laisser à l'infirmerie et prévenir la famille ;
 - que les bénéficiaires sont les personnes domiciliées à ITXASSOU de plus de 80 ans, les habitants hospitalisés au moment de Noël et les personnes d'ITXASSOU placés en EHPAD ;
 - que les personnes d'ITXASSOU logées chez un membre de sa famille à l'extérieur du village ne recevront pas de colis ; la condition étant d'être domicilié à ITXASSOU ;
 - que la composition du colis 2018 restera identique à celle de 2017 :

femmes domicile	biscuits 200g, chocolats 200g, bloc foie gras 65g, confiture 250g, vin blanc
hommes domicile	biscuits 200g, chocolats 200g, bloc foie gras 65g, confiture 250g, vin rouge
couples domicile	biscuits 400g, chocolats 400g, bloc foie gras 130g, confiture 250g, kir
femmes/hommes EHPAD	biscuits cuillère 200g, chocolats 200g, confiture 250g, gel douche 200ml
femmes/hommes EHPAD	biscuits cuillère 200g, chocolats 200g, confiture 250g, gel douche 200ml
couples EHPAD	biscuits cuillère 400g, chocolats 400g, confiture 250g, 2 gels douche 200ml
coffret bien-être femme EHPAD (nouveau)	gel douche 200ml, eau de cologne, lait corps ou crème mains
coffret bien-être homme EHPAD (nouveau)	gel douche 200ml, eau de cologne, crème après-rasage ou baume pieds

L'ordre du jour étant épuisé, Christine FORT évoque le problème de transport des personnes qui ne peuvent plus conduire et se demande s'il n'est pas envisageable d'organiser un service de transport. Il y aurait un particulier de CAMBO-LES-BAINS qui assurerait ce genre de service à coût réduit.

La Vice-Présidente répond qu'au niveau de la CAPB, ce sujet a déjà été relevé. Elle ajoute qu'une ligne de bus Itxassou-Cambo avait été mise en place il y a quelques années sur la commune mais abandonnée faute d'usagers.

Bernadette BORTHURY revient sur les importantes dépenses engendrées par la CAPB lors du Tour de France 2018 pour la mise en place de navettes.

Mattin INDART informe que la personne de CAMBO-LES-BAINS en question assure la prestation bénévolement et que les usagers lui versent une participation financière pour les frais de carburant.

Le Président pense qu'il faudrait en parler à Sandrine LAFUSTE du Pôle Errobi de la CAPB.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à **20h45**

Gai-zerrenda bururatua dugunez, bilkura arratseko 20:45tan gelditu da.